



SNUEP-FSU
26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com
<http://www.bordeaux.snuep.com>

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, **le SNUEP-FSU, en collaboration avec le SNES organise un stage syndical ouvert à tous les stagiaires PLP le mercredi 20 novembre 2013.**

1) Le programme :

- 9 h 30 : Retour sur les conditions de stage
- 11 h 30 – 12 h30 : vos droits d'enseignant (indemnités, reclassement, salaire, notation)
- 14 h – 17h : le dossier de 1ère affectation

2) Le lieu : ESPE (IUFM) de Mérignac

3) Ce stage sera animé par un membre des commissaires paritaires SNES et SNUEP.

4) Le droit à la formation

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II -statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

5) La demande

Elle doit être déposée par chaque collègue candidat au stage auprès du supérieur hiérarchique (chef d'établissement) **un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le 13 octobre 2013.**

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais l'autorité administrative compétente donc pour nous Monsieur le Recteur.

- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente).

6) Confirmation pour des raisons logistiques

Les collègues désireux de participer au stage doivent nous le signaler au plus vite soit :

- en téléphonant au 05 56 68 98 91 du lundi au vendredi de 14h à 18h.
- ou en nous adressant un courriel à : snuepaquitaine@gmail.com

Nous insistons sur le fait que tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).

Modèle de demande d'autorisation d'absence (à reproduire manuscritement)

NOM , Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux
s/c de Monsieur le Chef d'établissement

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du
au.....pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Ale
Signature.